



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL



**WATER
CONVENTION**

**CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE CADRE DU
PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE –
HAUT BASSIN DU FLEUVE SENEGAL**

Mohamed Fawzi BEDREDINE
Coordonnateur Régional/OMVS



Ministry of Infrastructure
and Water Management



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU
Office fédéral de l'environnement OFEV
Ufficio federale dell'ambiente UFAM
Uffizi federal d'ambient UFAM



UNECE

BASSIN DU FLEUVE SENEGAL



Article 2 – Alinéa 3

déterminer les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne la faune, la flore, les écosystèmes des plaines inondables et des zones humides ;

ARTICLE 16

Les Etats contractants protègent et préservent l'écosystème du Fleuve, et gèrent la ressource dans le respect des équilibres naturels, notamment des zones fragiles humides et du milieu marin, séparément à travers leurs législations nationales, et conjointement par les instruments juridiques de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.



**ENGAGEMENT POLITIQUE
AU PLUS HAUT NIVEAU**



**Signature du
Pacte de Paris,
COP 21**

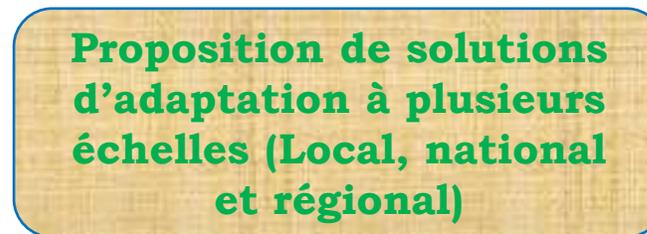
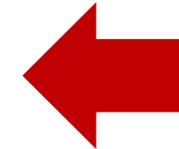
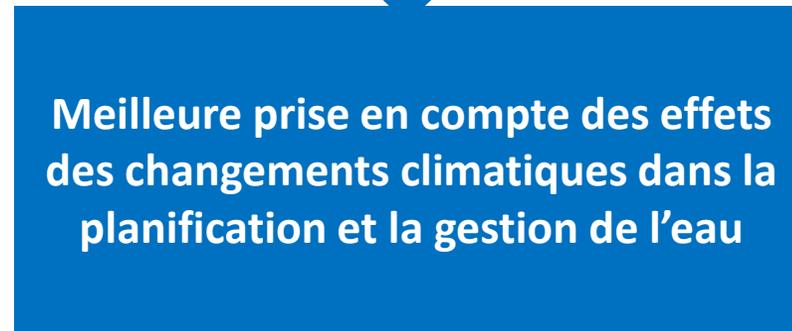
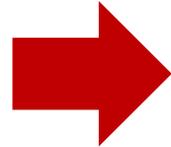


**Déclaration de la Conférence des
Chefs d'Etats et de Gouvernements
sur le Changement Climatique, faite
le 11 mars 2015 à Conakry**



**Adoption d'une
Résolution pour
l'élaboration d'un
Plan d'Investissement
Climat**

**Mesures pour le renforcement de la résilience et la gouvernance
Environnementale du Bassin du Fleuve Sénégal**



Options d'adaptation	Projets d'adaptation
Lutte contre la déforestation	Sensibilisation, formation des parties prenantes, promotion d'activités alternatives, reboisement, protection des berges, conservation de la biodiversité,
Protection des têtes de sources	Reboisement, endiguements, ...
Lutte contre la dégradation des sols	Gestion durable de l'extraction de substances utiles, promotion d'activités alternatives, lutte contre l'érosion au moyen de terrasses sur les versants, ...
Promotion de l'agroforesterie	Recherches agro forestière, formation des producteurs, mise en place de projets d'agroforesterie, promotion de produits forestiers non ligneux, ...
Construction d'ouvrages de stockage d'eau	Digues de retenus, bassins de rétention
Promotion de la pêche et de l'aquaculture	Aménagement de bassins aquacoles, équipements des producteurs, mise en place de chaines de valeur
Promotion du maraîchage	Aménagement de périmètres maraîchers, équipements des producteurs, mise en place de chaines de valeur





1. Prise en charge de la dégradation dans le haut bassin, par une inversion du processus de déforestation et d'érosion des sols
2. diagnostics de la déforestation, de l'érosion et de la sédimentation dans le haut bassin
3. mise en œuvre de stratégies efficaces de protection des sols et des ressources en eau
4. ONG ont sélectionnées pour l'encadrement de la mise en œuvre communautaire des actions de lutte contre la déforestation et l'érosion des sols
5. Actions : mises en défens, plantations forestières, protection des têtes de sources, lutte contre les feux de brousse, actions mécaniques de DRS-CES, apiculture moderne, maraichage, engrais organique



Guinée :

1. Bafing – Falémé (Labé)
2. Bafing – Source (Mamou)

Mali :

1. Lac Magui (Kayes)

Mauritanie :

1. Parc du Diawling (Trarza)

Sénégal :

1. Parc du Dioudj (Saint-Louis)
2. Reserve spéciale de faune du Ndiael (Saint-Louis)

Thank you



fbedre@omvs.org



www.omvs.org



[@OMVS_officiel](https://twitter.com/OMVS_officiel) ; [@fbedre](https://twitter.com/fbedre)

